

# Postulat: Un plan climat pour Belmont

Chers et Chères membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Je suis très heureuse de pouvoir partager avec vous le tout premier postulat que le groupe vert va déposer à la suite des dernières élections qui a intronisé son entrée au Conseil communal. Sans surprise, mais avec enthousiasme, nous allons parler du climat.

Le réchauffement climatique est désormais une réalité, qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien si rien n'est fait pour l'endiguer.

La responsabilité humaine de ce réchauffement, mise en évidence par les travaux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), n'est plus à prouver et seule une action décidée et concertée à tous les niveaux institutionnels et de la société civile permettra d'éviter le pire.<sup>1</sup>

Le dernier rapport du GIEC, dévoilé il y a maintenant deux mois, montre que le climat change plus vite, et plus fort que ce que l'on ne craignait. Même en limitant le réchauffement global, de nouveaux désastres «*sans précédent*» menacent l'humanité, déjà frappée par des canicules et des inondations en série. Les épisodes d'inondations qui ont frappé notre pays cet été encore prouvent concrètement que la Suisse est également touchée par ces désastres.<sup>2</sup> D'ailleurs, en Suisse, la température a augmenté environ deux fois plus que la moyenne mondiale.<sup>3</sup>

Les pays industrialisés, dont la Suisse fait partie, ont une responsabilité particulière dans ce réchauffement, vu qu'ils émettent des gaz à effet de serre de façon industrielle depuis des décennies et qu'ils ont grandement contribué à l'accroissement de la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

C'est donc ici et maintenant qu'il faut agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ! La Suisse a souscrit aux accords de Paris sur le climat et s'est engagée à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement fait encourir à tout le moins à notre qualité de vie, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde.

Le canton de Vaud a décidé de faire sa part, en mettant en route l'élaboration d'un plan climat, constituant l'un des objectifs du programme de législature 2017-2022 déjà<sup>4</sup>. Il a pour objectif de « *mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable, organisée autour de trois axes thématiques* :

---

1

<https://www.rts.ch/info/monde/12406574-une-claque-mondiale-le-rapport-du-giec-fait-vivement-reagir.html>

2

<https://www.rts.ch/info/suisse/12335477-inondations-et-routes-coupees-apres-de-fortes-pluies-notamment-en-valais.html>

3

[https://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/meteosuisse-blog\\_subpage.html/fr/data/blogs/2021/8/der-neue-ipcc-bericht--hauptaussagen-und-blick-in-.html](https://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/meteosuisse-blog_subpage.html/fr/data/blogs/2021/8/der-neue-ipcc-bericht--hauptaussagen-und-blick-in-.html)

<sup>4</sup> <https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/feuille-de-route-du-plan-climat-vaudois/>

- *réduire les gaz à effet de serre;*
- *s'adapter aux changements climatiques ;*
- *documenter les changements climatiques ».*

Les communes ont également leur rôle à jouer dans cette nécessaire transition vers une société « zéro carbone ». La Loi vaudoise sur l'énergie, à son article 10 alinéa 2, nous rappelle d'ailleurs que Canton et communes doivent « (...) mett(re) en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> et autres émissions nocives. »

Pour aider les communes désireuses de passer à l'action, le Canton a par ailleurs mis en place un programme de soutien financier et d'accompagnement en leur faveur dénommé le Plan énergie et climat communal (PECC). Celui-ci met à leur disposition une palette d'outils pratiques, des pistes de réflexions, des modèles de plan climat, des fiches d'actions, de la formation et des subventions.<sup>5</sup>

Forts de ces constats, nous demandons à la Municipalité, par le biais de ce postulat, de réfléchir à l'opportunité de mettre en place un « plan climat communal », visant à contribuer à la limitation des impacts du réchauffement climatique.

**Ce plan climat communal devrait définir une stratégie avec des objectifs chiffrés et des échéances définies en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire de la commune, ainsi que les moyens pour y parvenir.**

Dans ce cadre, elle peut notamment mettre en place les moyens suivants:

#### **Concernant l'énergie**

1. Intégrer l'énergie dans l'aménagement du territoire communal (planification énergétique territoriale)
2. Réduire la consommation de l'éclairage public (par ex. passage en dynamique)
3. Développer la production d'électricité photovoltaïque (notamment via des coopératives)

#### **Concernant la nature et la biodiversité**

4. Augmenter la biodiversité, la plantation d'espèces indigènes et le nombre d'arbres partout sur son territoire et ainsi augmenter la capacité de stockage du CO<sub>2</sub>;
5. Entretien des espaces verts de manière extensive;
6. Repenser la gestion des eaux pluviales (désimperméabiliser, la gestion des ruissellements, etc.);
7. Mettre à jour la carte communale des dangers naturels pour y intégrer les facteurs climatiques;
8. Renoncer aux produits phytosanitaires et lutter contre les micropolluants;

---

5

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/>

## **Concernant la mobilité**

9. Développer la mobilité douce (vélo et piétonne) avec des cheminements sécurisés et des infrastructures de stationnement adaptées, mais aussi des services allant dans ce sens (cours de vélo pour enfants, stations de pompage et de réparation, subventionnement d'achat de vélo via un fonds énergie/climat/durabilité);

## **De manière transversale**

10. Contribuer à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des habitants en leur proposant diverses subventions, en rénovant les bâtiments communaux afin de les rendre énergétiquement efficaces ou encore en adhérant au label « Cité de l'énergie »;
11. Veiller à réduire l'empreinte carbone du patrimoine administratif et financier de la commune, et des caisses de pension du personnel;
12. Former les employé-e-s et responsables communaux à la durabilité;
13. Acheter et investir de manière sobre en carbone en mettant en place une charte transversale de durabilité applicable à l'ensemble des achats et investissements opérés par la Commune;
14. Mettre en place des campagnes d'action et de sensibilisation de la population;
15. Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité;
16. Proposer aux communes voisines la création d'un poste de "délégué(e) à l'environnement intercommunale";

Comme vous le constaterez, les possibilités de mesures positives et concrètes pour le climat ne manquent pas et leur mise en place ne mobilise pas nécessairement de gros moyens budgétaires, tout en rappelant que le Canton est là pour soutenir ces démarches.

J'invite donc la Municipalité et l'ensemble d'entre nous à agir avec enthousiasme pour assurer un avenir sûr et joyeux aux enfants de Belmont.

Formellement, nous demandons la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Au vu de l'urgence climatique, nous demandons une réponse soit lors de la prochaine séance du Conseil communal, soit au maximum lors de celle qui lui succédera, ce qui donne à la Municipalité un délai maximum de 6 mois environ.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis de la suite favorable donnée à la présente proposition.

Pour le groupe des Vert.e.s et ouvert.e.s  
Saskia von Fliedner